



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination du "chemin des Suzettes prolongé" sur les communes de Bernex et Confignon

Du 1er mars 1963

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Confignon en séance du 13 février 1963 proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de "chemin des Suzettes prolongé" au tronçon du chemin de Dode partant du chemin des Suzettes au chemin de Cressy;

vu les préavis favorables du service des archives de l'Etat et des postes;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

## ARRÊTÉ :

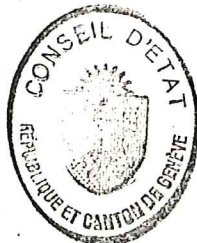
Il est donné le nom de "chemin des Suzettes prolongé" à l'actuel tronçon du chemin de la Dode allant du chemin des Suzettes au chemin de Cressy.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Sautier	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*Hallard*